# Belgian Disability Forum asbl (BDF)Groupe de travail Directive Web 2018-03-29

**Présents**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Pierre | Gyselinck | Président BDF – Président KVG | PG |
| Jérémie  | Mercier | Inclusion – Chargé de communication | JM |
| Nathalie | Dewispelaer | ASPH - Chargée de communication | ND |
| Emilie | De Smet | Altéo – Secrétaire Générale | EdS |
| Imane  | Bensallah  | Altéo – Responsable communication | IB |
| Zé | Vandenhoeck | KVG – Collaborateur Communication | ZV |
| Veerle | Van den Eede | VFG – Collaboratrice politique  | VvdE |
| Bram  | Deschamps | VFG – Collaborateur Communication | BD |
| Peter | Schlembach | Kleines Forum  | PSch |
| Ronald | Vrydag | Ligue Braille- Directeur  | RV |

## Invités

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Patrick  | Berckmans  | Fédict – Program Manager  | PB |
| Benjamin | Goes | Fédict – Project Manager  | BG |

**Secrétariat**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Olivier | Magritte | OME |
| Daniel | Tresegnie | DTE |
|  |

1. **Introduction**

PG introduit la réunion, en remerciant les participants pour leur présence. Il demande à DTE de modérer la réunion.

DTE rappelle que la directive web doit être transposée en droit belge par les différentes entités constitutives du pays pour septembre 2018.

Il rappelle aussi que, dès l’adoption de la directive européenne, le BDF a pris contact avec le cabinet du Ministre De Croo, en charge, sur le plan politique, de la transposition pour le Gouvernement fédéral. Le BDF a également eu des contacts avec Fedict, qui est l’opérateur « technique » et le soutien du cabinet en la matière.

Outre les réunions de 2017, un nouvel entretien a lieu en janvier de cette année, qui a débouché sur l’idée de l’organisation de la présente réunion, avec un objectif double :

* Faire un état des lieux de la transposition
* Réponde à la demande de Fedict qui souhaite impliquer les personnes handicapées dans ses projets.

Il demande donc aux représentants de Fedict d’aborder ces deux points.

1. **Transposition**

PB rappelle que la directive a été adoptée par l’Union européenne le 26/10/2016, et qu’elle doit être transposée au plus tard le 23 septembre 2018.

Son entrée en vigueur sera immédiate, et une première évaluation est prévue en 2020.

Il rappelle les objectifs de la directive, permettre aux personnes handicapées une accessibilité maximale aux services numériques des administrations publiques, compte tenu notamment de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

* 1. Lois et décrets

En ce qui concerne la transposition en droit belge :

* Il faut d’abord savoir que toutes les entités doivent transposer, puisque les compétences sont partagées.
* En ce qui concerne le Fédéral, qui a peu de compétences en la matière, la loi de transposition ne fera que reprendre telles quelles les dispositions de la directive.
* Le projet de texte devrait être adopté par le Conseil des ministres ce 30 mars 2018, et ensuite l’avis du Conseil d’Etat sera demandé
* Il est important de noter que, vu que cela concerne les personnes handicapées, la Secrétaire d’Etat Demir cosignera le texte avec le ministre De Croo
* Pour les entités fédérées, il est nécessaire d’aller plus loin que la simple transcription du texte de la directive. Par exemple, pour les écoles, la directive européenne n’en fait pas une obligation, mais les Communautés doivent, après une analyse d’impact, décider si elles les incluent ou pas.
* Sur base des informations dont on dispose actuellement, tant la Fédération Wallonie-Bruxelles que la Flandre incluront bien les écoles.
* En ce qui concerne l’état d’avancement proprement dit dans les entités fédérées, au niveau de la Flandre, on est en plus ou moins au même stade qu’au Fédéral. Le projet de décret a été adopté en 2ème lecture le 9 mars 2018, et l’avis du Conseil d’Etat a été demandé.
* La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie prendront un décret commun. Les gouvernements devraient finaliser les textes en mai 2018, et demanderont ensuite l’avis du Conseil d’Etat
* En Communauté germanophone, le texte est finalisé et devrait être adopté en Conseil des Ministres à la mi-avril, pour également ensuite faire l’objet de la demande au Conseil d’Etat
* En Région Bruxelles-Capitale, également une 2ème lecture en Conseil des Ministres prévue pour la mi-avril, avant la demande au Conseil d’Etat
* Par contre, la situation semble moins claire pour la COCOF, qui semble attendre le Fédéral, mais il est évident que celui-ci ne pourra pas agir à leur place.
* En résumé, tout semble en bonne voie pour que les différents textes soient examinés par les différents Parlements avant les vacances parlementaires (aux environs du 21 juillet)
* Et donc, tout devait être en place pour la date-limite du 23 septembre.
* En tout cas, l’Etat fédéral, qui est responsable devant l’Union européenne de la transposition de la directive, fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les échéances soient respectées (quitte à agir via le comité de concertation, par exemple)
	1. Arrêtés d’exécution

En ce qui concerne les arrêtés d’exécution :

* Les négociations sont en cours au niveau européen entre tous les Etats membres
* Il est notamment prévu un échantillonnage des sites qui devront être audités annuellement. Différents chiffres ont circulé, notamment un ordre de grandeur de 4 sites par 500.000 habitants. Mais on a aussi évoqué pour la Belgique environ 500 sites à auditer annuellement. Parmi ces 500 sites, environ 450 le seraient de façon superficielle, automatisée, tandis qu’environ 50 le seraient de façon plus approfondie, du style à ce que fait Anysurfer pour octroyer le label.
* Pour la Belgique, il faudra définir comment la répartition des sites à auditer se fera entre les différentes entités
* Il faudra aussi définir des règles de rotation, pour éviter que ce ne soient pas toujours les mêmes sites qui soient audités chaque année.
* DTE demande qui va réaliser ces audits
* PB explique qu’il y aura un marché public. Il doit écrire le cahier de charges, et il espère que celui-ci sera aussi utilisé par toutes les entités. Il y a aussi des sources d’inspiration à l’étranger, sachant que les règles seront identiques partout en Europe. Actuellement, me plus en pointe semble être FUNKA, qui travaille essentiellement sur les pays nordiques (Suède, Norvège, …) et l’Espagne.
* Les arrêtés devront aussi définir comment chaque entité va faire le reporting vers le fédéral, puisque c’est ce dernier qui est responsable du reporting de l’ensemble de la Belgique auprès de l’Europe.
	1. Sites concernés

En ce qui concerne les sites soumis à la directive :

* Tout nouveau site public créé à partir de l’entrée en vigueur de la directivey seront soumis
* Les autres sites devront être accessibles au plus tard en 2020.
* Les sites d’ASBL subsidiées à plus de 50% seront également soumis à la directive. Mais cela semble compliqué à mettre en œuvre quand il y a des subsidiations par plusieurs entités. Des renseignements pris auprès de la Vlaamse Overheid, celle-ci n’aurait pas connaissance des entités subsidiées à plus de 50% par deux Régions
* Les ASBL concernant directement les personnes handicapées ou qui ont un lein direct avec l’accessibilité des personnes handicapées sont d’office soumises à la directive, quel que soit leur pourcentage de subsidiation.
* BL demande si les mutuelles sont également concernées. PB explique qu’on se basera sur les définitions de la 6ème réforme de l’Etat, et donc sur cette base, les mutuelles ne sont pas comprises.
* ND attire l’attention sur le fait que le label Anysurfer ne concerne que certains types de handicaps, mais par exemple pas les personnes sourdes (capsules en langue des signes) et les déficients intellectuels (utilisation du facile à lire). PB explique que les arrêtés de l’UE seront basés sur les standards WCAG 2.1 (voir <https://www.w3.org/TR/WCAG21/>). Il est bien entendu libre à chacun d’en faire plus, mais ce ne sera pas obligatoire.
1. **Participation de la société civile**
	1. Attentes de Fedict

Dans le cadre de la transposition de cette directive web, Fedict souhaiterait associer les acteurs de terrain. C’est pourquoi il a demandé la collaboration du BDF, et à travers lui ses différentes associations.

Fedict, à la demande du Gouvernement, travaille à ‘élaboration d’une plateforme de consultation citoyenne. En un premier temps, cela se ferait avec quelques communes-pilotes, telles que Waterloo, Nivelles et Uccle, avant d’être étendu à l’ensemble du pays.
C’est dans ce contexte qu’il est proposé de travailler avec le BDF pour ce qui concerne la transposition de la directive web

* 1. La plateforme

BG explique qu’il est chargé de mettre en œuvre ce projet-pilote de plateforme citoyenne

La première thématique sera les fake news, mais le deuxième sujet devrait être l’accessibilité des sites Internet.

BG explique ce que sera la plateforme :

* Il s’agit d’un outil intuitif
* Des questions seront posées au citoyen, qui aura l’occasion de faire des propositions
* Il sera aussi nécessaire de travailler et d’expliquer le suivi qui sera mis en place.
* Sur le site web, le citoyen pourra voter, partager, commenter, …
* Il pourra, s’il le souhaite, s’identifier, soit avec un identifiant (adresse mail) et un mot de passe, soit avec sa carte d’identité électronique
	1. L’accessibilité des sites Internet

En ce qui concerne plus spécifiquement le sujet « accessibilité des sites Internet » :

* L’idée serait de poser des questions sur les sites, et donc de trouver des personnes qui peuvent aider à créer des questions « ouvertes » (d’où l’appel au BDF)
* Les questions devront être clivantes, pour susciter le débat, sinon elles ne sont pas utiles
* Les questions doivent être bien formulées, pour susciter le retour des citoyens. De cette façon, on est parfois surpris des retours. Ainsi, dans le cadre d’une enquête effectuée via Twitter par une association danoise, alors qu’on s’attendait à des retours sur des questions de contraste de couleurs, etc., ce qui a surtout été mis en évidence est le manque de sous-titrages pour des vidéos sur You Tube.
* Ce qu’on peut espérer aussi comme retours, ce sont des idées sur des initiatives pertinentes, par exemple, de donner des cours de web designer dans les écoles de journalisme : même si ce n’est pas dans la directive, cela pourrait être une attente que l’on pourrait concrétiser par la suite
* PB espère ainsi que le digital pourra permettre une meilleure inclusion.
* Il espère donc une « co-création » avec le BDF, et une diffusion vers les membres de celui-ci.
1. **Questions - Réponses**
	1. Sur la plateforme et la consultation

S’en suit une série de questions-réponses sur la plateforme et la consultation :

* RV estime que l’idée est bonne, mais souhaite plus d’informations sur la plateforme
* PB explique que la plateforme est « open source ». elle vient de Buenos Aires, et a ensuite été implémentée à Barcelone. Par après, elle a été reprise dans une dizaine d’entités en France, dont l’Assemblée Nationale. Ici, il s’agira évidemment d’une « branche » belge de la plateforme, qui sera bilingue. Les projets-pilotes sont réalisés avec des communes, car ce sont les entités les plus proches des citoyens.
* PSch note que la plateforme sera bilingue, mais rappelle qu’il y a trois langues officielles en Belgique, et demande ce qu’il en sera de l’allemand. Si la plateforme n’existe pas en allemand, elle sera donc de facto inaccessible pour une partie de la population.
* PB explique qu’il a déjà attiré l’attention sur ce point durant les groupes de travail pilotés par Fedict. Mais pour cela, il faut aussi une volonté politique de le faire, et il est donc « demandeur qu’on lui demande » que la plateforme soit aussi en allemand. En attendant, il a plaidé pour une présidence tournante du groupe de travail, et la Communauté germanophone devrait exercer la prochaine présidence.
* RV demande ce qu’il en sera de certains groupes de personnes, tels que, par exemple, des personnes âgées avec des problèmes de vue. Il s’agit d’un groupe très difficile à mobiliser.
* PB explique que une bonne consultation doit toujours être un « mix » du digital et du « physique ». C’est pourquoi, outre la plateforme citoyenne digitale, des réunions « physiques » d’information sont également prévues. Il sera évidemment difficile de tenir une réunion d’information dans les 589 communes, mais on peut le faire par provinces, par exemple. Ce sera aussi une solution pour capter le retour des personnes qui n’utilisent pas le digital.
* ND demande ce qu’il en sera de l’accessibilité de ces réunions physiques, et notamment de l’interprétariat en langue des signes.
* PB explique qu’il ne peut rien promettre en la matière. D’une part, en ce qui le concerne, il n’a aucune expérience en la matière, et d’autre part, ce ne sera pas Fedict qui sera à la manœuvre pour l’organisation matérielle de la réunion. Cela devra se faire avec des partenaires. Ce sera donc une forme de co-working. Mais d’où aussi l’intérêt de prendre le projet bien en amont
* EdS pose une série de questions sur la méthodologie : à partir de combien de réponses une proposition sera-t-elle prise en considération ? Quid du problème de la mobilisation d’un sous-public spécifique qui viendrait biaiser les résultats ? De quelle façon informera-t-on des suites données aux différentes propositions ?
* PB donne les éléments de réponse suivants :
	+ Il n’y a pas vraiment de réponse à la question « à partir de combien de réponses une proposition sera-t-elle prise en considération ». cela peut d’ailleurs dépendre des sujets
	+ En ce qui concerne le nombre de « like » alimentés par un groupe spécifique, on peut aussi voir les choses positives, c’est qu’il y a un groupe de personnes très motivées. En quelque sorte, c’est donc un problème de « riches ». ce ne sera pas comme sur Facebook, car on n’y donne pas le cadre aux citoyens. Il n’y aura donc pas de trolls.
	+ Pour la volumétrie, il y a différentes réactions selon les contextes et la publicité qu’on y donne.
		- Il y a eu des questions sur le pacte énergétique, soutenues par un communiqué de presse, et il y a eu 80.000 participants
		- A l’inverse, Sven Gatz a fait une consultation sur les fake news, et il a obtenu 29 réponses.
		- Au Portugal, une consultation à l’échelon du pays, sur environ 2 millions de personnes, donne environ 80.000 personnes.
		- Ce qu’on doit retenir, c’est que plus on relaie, plus la visibilité est grande. Et dans le cadre de la consultation sur la directive web, un relais par les associations de personnes handicapées aura beaucoup plus d’impact qu’un relais uniquement par Fedict, et encore beaucoup plus qu’un relais par un cabinet ministériel
	+ En ce qui concerne le suivi, il y a deux cadres à respecter :
		- Il faut se rendre compte qu’il s’agit d’un vrai partage de pouvoir, et qu’il n’y a pas de droit à l’erreur. Mais il faut aussi être conscient qu’en se connectant à la plateforme avec son Eid, on donne à la limite moins d’informations, que celles qu’on donne à Apple, par exemple, pour l’accès à son smartphone, où outre les données d’identification, on leur donne aussi nos empreintes digitales pour ouvrir l’appareil, on permet la géolocalisation, etc.
		- L’agenda et le retour sont extrêmement importants. Toute personne qui s’inscrit reçoit un feed-back à chaque étape.
	+ Enfin, ce qu’il faut savoir, c’est que la limite, ce sont les moyens. Et en bout de course, ce sont les politiques qui décident.
* RV constate que la plateforme est un projet fédéral. Mais quid si l’on réagit en tant que flamand, en tant que wallon, … Les Régions collaborent-elles ?
* PB confirme. Le niveau fédéral a un impact important, mais il ne réaliser pas les consultations à la place du niveau local ou du niveau régional. Mais il y a une bonne collaboration entre toutes les entités qui se voient tous les 3 mois.
* Pour RV, au niveau du feed-back, si la réaction vise une compétence régionale, il faut aussi que la réponse vienne du pouvoir régional.
* PB confirme qu’il en sera bien ainsi.
* DTE demande comment la consultation va se combiner avec la mise en œuvre de la directive web, et sur quelle durée portera la consultation.
* BG explique que les consultations menées s’étalent sur 3 semaines environ, avec au préalable 3 semaines de communication. Le timing est donc quelque chose d’essentiel.
* En ce qui concerne la consultation sur la directive web, le « go » n’a pas encore été donné par le Gouvernement, et donc, elle n’aura pas lieu avant le seond semestre.
* PB confirme que les délais restent ouverts, mais aussi qu’une consultation ne peut pas dépasser 3 à 5 semaines. Il confirme en tout cas l’engagement pris par le Fédéral : la mise à disposition d’un Community Manager, d’un graphiste, d’un gestionnaire de projet, et de leur donner le temps et les moyens.
* PB attire aussi l’attention sur le fait que certaines communes ne disposent pas de l’accès au haut-débit (4G, etc.)
	1. Sur le mode de collaboration avec Fedict

DTE lance ensuite le débat sur le mode de collaboration possible avec Fedict. Comment chacun voit-il les choses, et comment préfère-t-il fonctionner : une collaboration directe entre chaque association intéressée et Fedict, ou un rassemblement des idées par le BDF.

* PB signale que pour lui, il serait plus facile d’avoir le BDF comme interlocuteur, plutôt que différentes associations. Il est possible, par exemple, d’avoir un groupe de travail au départ du BDF, sans qu’il y ait une grosse charge de travail pour celui-ci.
* Pour IB, il serait idiot de dire « non » à la consultation, d’autant plus qu’en théorie, le sujet semble intéressant. Mais il faut permettre à chacun de suivre. Elle souhaite donc que le BDF reste l’interlocuteur, la voix collective, sans que cela ne soit trop lourd pour lui, et dans ce contexte Altéo peut collaborer.
* DTE demande à Fedict comment les choses pourraient être organisées concrètement
* PB explique que pour lui, une fois que la balle est lancée, le plus simple est de fixer un agenda, en demandant qui est d’accord de participer, avec plusieurs niveaux de participation différents :
	+ La participation à un groupe de travail, pour aider à construire les questions de la plateforme
	+ Sans nécessairement participer au groupe de travail, qui serait d’accord de relayer l’information (via ses propres sites web, réseaux sociaux, …)
	+ Etre partie prenante pour collaborer à l’hébergement d’une réunion de consultation des citoyens
* IB rappelle que les questions, que les réunions d’information, etc., viseront aussi les compétences des entités fédérées. La plateforme va-t-elle rassembler ?
* PB rappelle que, même si le groupe est situé au fédéral, il regroupe les représentants de toutes les entités. L’ensemble des questions/réponses seront envoyés vers toutes les entités, à chacun de prendre en fonction des compétences respectives. Par contre, ce qu’il attend du BDF, c’est une aide pour aider à formuler les questions, à pointer les problèmes, etc., dans l’optique de faciliter la vie du citoyen.
* DTE pose la question du timing et de l’aspect concret des choses.
* Pour PB, on devrait avoir au plus tard pour fin mai des réponses concrètes quant à la participation du BDF et des associations de personnes handicapées. Cela permettrait de fixer un agenda pour la mi-juin. Il est évident que si à ce moment-là, on n’a pas de réponse positive, il sera difficile de réaliser la consultation.
* DTE constate que cela ne sembla pas trop lourd en investissement, mais qu’en est-il réellement et concrètement ?
* PB estime la charge de travail de la manière suivante pour une campagne de 3 semaines :
	+ 6 semaines de travail pour un Community Manager
	+ Le temps de travail d’un graphiste
	+ Et en ce qui concerne la création des FAQ hors compétence du Community Manager, maximum 5 workshops d’une demi-journée pour tout préparer
* IB s’étonne de la création de FAQ : s’il faut déjà définir des réponses aux questions que les gans vont poser, ils risquent alors de ne plus en poser du tout.
* PB estime que les deux sont compatibles : il y a des questions où on peut guider les gens, par exemple sur la question des contrastes
* IB ajoute qu’il faut avoir à l’esprit que les représentants des associations peuvent partager le vécu des personnes handicapées, mais ne sont pas des techniciens.
* PB ajoute aussi que si la plateforme est un lieu où va se concentrer l’information, il est fort probable que des débats « annexes » se dérouleront via les réseaux sociaux. D’où aussi l’importance de la participation des associations, qui pourront aider à anticiper ce qui pourrait revenir, et qui pourrait être plus large que ce que les concepteurs pourraient imaginer seuls.
* DTE rétorque que les associations ne pourront pas nécessairement tout anticiper. Il faut donc peut-être aussi prévoir une méthode de travail pour répondre rapidement après coup
* PB confirme, et appuie encore de ce fait sur l’intérêt de travailler avec les associations.
* ZV demande si Anysurfer va être impliqué dans le travail.
* PB explique que Bart Simons, de Anysurfer, est membre du groupe de travail coordonnée par le Fédéral, mais Anysurfer est une ASBL dont l’objectif n’est pas le même que les associations de personnes handicapées
* DTE ajoute que Anysurfer pourrait aussi répondre au cahier de charges et être candidat à la réalisation des audits.
* ND rappelle que les réunions avec Anysurfer avaient démontré que certains types de handicap n’étaient pas pris en considération (déficients intellectuels, personnes sourdes, …).
* PB répond que c’est justement ce type de problèmes qui devrait ressortir de la consultation. Malheureusement, la directive elle-même n’a pas tout pris en compte, et là, on ne pourra pas revenir en arrière. Dans ce contexte, ce qui est peut-être le plus « cocasse », c’est qu’il n’est pas prévu que les sites de l’UE soient également soumis aux normes de la directive.
* DTE insiste toutefois sur le fait que tout peut toujours évoluer. D’autre part, même si certaines choses ne sont pas rendues obligatoires pour l’ensemble des Etats membres de l’UE, rien n’empêche que la Belgique seule aille plus loin que les normes européennes. S’il y a certaines choses évidentes qui ressortent de la consultation citoyenne, et ne sont pas dans les obligations de la directive, il s’agira alors au pouvoir politique de se positionner et de prendre ses responsabilités.
* DTE revient ensuite sur le fait qu’une des attentes et/ou collaboration possible est le relais de la communication sur la consultation citoyenne par les associations de personnes handicapées. Comment Fedict pourrait-il aider celles-ci ?
* PB explique qu’une des possibilités sera de partager la page Facebook « monopinion.belgium.be ». Mais Fedict peut aller plus loin, et aider, avec des graphistes, à communiquer par mail, par Internet, etc. Il rappelle d’ailleurs que tout ceci est parti d’un courrier que le BDF a adressé au Ministre De Croo sur la directive web.
1. **La suite des travaux**

PG demande ensuite comment on peut avancer pour la suite des travaux.

* DTE résume :
	+ Fedict transmet la présentation au secrétariat du BDF
	+ Le secrétariat du BDF rédige le rapport de la présente réunion
	+ Ces deux documents sont envoyés aux associations membres du BDF, el leur demandant de se positionner par rapport aux différentes possibilités de collaboration
	+ Le secrétariat du BDF rassemble les réponses pour la fin mai 2018 au plus tard
	+ Le secrétariat du BDF reprend alors contact avec Fedict
	+ En cas de réponses positives sur les demandes de participation, une planification est établie de concert pour ensuite avancer sur le projet.
* IB estime que 5 demi-journées de travail, c’est beaucoup pour les associations et pour le BDF. Un relais pour une organisation physique peut aussi être envisagé auprès des membres d’Altéo.
* PB précise que le nombre d’heures à consacrer au projet dépendra du type d’engagements. S’il a évoqué 5 demi-journées de travail, c’est en se basant sur ce qu’il a connu avec les communes-pilotes. Mais rien ne dit que la charge de travail sera ici aussi importante. Enfin, il est clair que chacun y met le temps qu’il est d’accord d’engager.
* DTE rappelle que toutes les associations membres du BDF n’ont pas pu être présentes aujourd’hui, mais toutes seront consultées sur leur volonté de participer.
* PB rappelle que le travail consistera à définir les thèmes, valider le contenu de la plateforme, et participer à la campagne de communication.
1. **Dernier tour de table**

PB demande ensuite un dernier tour de table, au cours duquel chacun y exprime ses craintes, ses attentes, etc.

* JM s’interroge sur le contenu « facile à lire ». Inclusion est pratiquement le seul à pouvoir le réaliser, et il craint donc que toute la charge de travail ne leur retombe dessus.
* ND ajoute les mêmes questionnements pour les personnes sourdes et les capsules en langue des signes
* PB explique qu’effectivement, Fedict n’a aucune compétence en la matière, et donc, l’importance d’en disposer à travers les associations, qui pourront guider, dire qui peut faire quoi, etc. Et donc, le résultat sera nettement meilleur que si Fedict faisait tout entièrement seul
* EdS comprend l’importance que les associations posent les balises, mais elles ne peuvent pas non plus faire le travail « à la place » de Fedict
* PSch essaiera de voir en Communauté germanophone quels sont les moyens à mettre en œuvre pour assurer les traductions en allemand. D’autre part, il souligne que nous ne sommes encore nulle part dans la communication avec le citoyen, et qu’il faut être très attentif à certaines choses qui ne semblent parfois être a priori que des détails. C’est ainsi que l’exemple autrichien nous montre qu’ils ont dû changer 5 fois le nom du site utilisé pour interroger l’Etat, avant que cela ne fonctionne réellement
* ZV trouve la démarche intéressante, mais demande comment cela va fonctionner au niveau du login.
* PB explique qu’on peut se loguer soit avec un identifiant (adresse mail) et un mot de passe, soit à l’aide de sa carte d’identité électronique
* VvdE estime que 5 réunions, c’est trop. D’autre part, puisqu’une consultation ne dure que de 3 à 5 semaines, est-ce que le site lui-même ne sera accessible que durant cette durée.
* PB explique qu’il faut faire la distinction entre la consultation proprement dite, qui durera de 3 à 5 semaines, et le site proprement dit. Les informations sur le site resteront toujours accessibles, on pourra toujours les consulter, même si la consultation citoyenne est terminée.
* RV conclut en trouvant l’initiative très intéressante, et il ne reste donc qu’aux associations à se prononcer.
* OME ajoute que, même si ce n’était pas initialement prévu dans le plan de travail du BDF, des solutions peuvent être trouvées pour participer. Il est en tout cas curieux de voir les résultats, car le web est un outil à énorme potentiel, mais proportionnellement peu ou mal utilisé par rapport aux résultats qu’on pourrait espérer.
1. **Clôture des travaux**

PG clôture les travaux à 12h15, en remerciant tous les participants pour leur collaboration active. Il confirme que les documents annoncés seront envoyés à chacun, en demandant une prise position pour la fin mai 2018.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ .